

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 30 MAI 2024

Délibération n°2024-05-08

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 mai, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à Péluussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 24
- Nombre de votants : 30
- Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Objet : Culture - Ticket de cinéma solidaire – nouveau tarif

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>), M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de Mme Franceline COMAS</i>), Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de M. Charles ZILLIOX</i>), M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir de Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL, M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Mme Franceline COMAS (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir à M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.

M. le vice-président en charge de la Culture explique que l'ensemble des CCAS, Mairies et structures d'aides à la personne et accompagnant des bénéficiaires ont fait remonter un besoin autour d'un projet de ticket de cinéma à un tarif solidaire. L'objectif est de trouver un fonctionnement simple pour l'ensemble des partenaires permettant de proposer aux bénéficiaires l'accès à une offre culturelle sur le territoire.

Rappel des tarifs actuellement appliqués au CinéPilat

- Tarif plein : 6.80 €,
- Tarif réduit : 5.70 € (étudiants, -18 ans, demandeurs d'emplois, service civique, tous les jeudis pour tous),
- 4.20 € : -15 ans,
- 4.50 € : tarif groupe adulte (séances seniors privées du lundi, séances spéciales),
- 3.50 € : scolaires hors dispositif,
- 52 € : carnet de 10 tickets vendus aux comités d'entreprise,
- 53 € : carte d'abonnement de 10 places, valables 1 an (+ 1 € achat de la carte),
- 33 € : carte d'abonnement de 6 places, valables 1 an (+ 1 € achat de la carte).

Il est précisé que pour chaque ticket de cinéma vendu, le CinéPilat reverse une partie des recettes à l'ayant droit du film, puis après déduction de diverses taxes, perçoit une recette nette finale.

Pour exemple sur un ticket de cinéma à 5.70 € (tarif réduit), la recette nette est de 2.24 € Spectateurs	Ticket moyen €	TVA 5,50 %	TSA 10,72 %	SACE M 1,21 % base film	Distributeur Ayant-droit	Recettes nettes après déduction CinéPilat - CCPR
1	5.70 €	0.31 €	0.61 €	0.06 €	2.33 €	2.24 €
1	2.50 €	0.14 €	0.27 €	0.03 €	1.02 €	0.98 €

Ainsi, chaque bénéficiaire payera son ticket 2.50 €.

Un système de contremarque sera mis en place : le cinéma fournit des tickets numérotés aux structures (planches imprimées). Le bénéficiaire se présente en caisse du cinéma avec ce ticket. Échange du ticket en caisse contre 2.50 € pour une place de cinéma.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la création d'un nouveau tarif à 2.50 € pour un ticket de cinéma solidaire
- D'attribuer 40 tickets par mois : 10 aux Restos du cœur de Maclas + 10 au secours catholique de Pélussin et 20 aux assistantes sociales du Département de la Loire,
- D'approuver une convention de partenariat avec les trois partenaires,
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve la création d'un nouveau tarif à 2.50 € pour un ticket de cinéma solidaire,
- Attribue 40 tickets par mois : 10 aux Restos du cœur de Maclas + 10 au secours catholique de Pélussin et 20 aux assistantes sociales du Département de la Loire,
- Approuve une convention de partenariat avec les trois partenaires,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the seal and the name of the President.

Secrétaire de séance



Farid CHERIET

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the seal and the name of the Secretary of the meeting.